

Les prestataires dans le domaine des compétences de base : Dévelop- pements et défis

La FSEA effectue des enquêtes annuelles auprès des prestataires de formation afin de recenser les tendances dans la formation continue (observatoire de la formation continue de la FSEA). En 2021, pour la première fois, une enquête a été effectuée auprès des prestataires proposant des offres dans le domaine des compétences de base. Avec cette première enquête, la FSEA souhaite dresser un état des lieux du secteur des compétences de base sous l'angle des prestataires, en englobant toutes les structures de financement. L'objectif est de mettre en évidence les évolutions, de saisir les tendances et d'identifier le besoin de développement. À partir de 2022, les résultats de l'enquête auprès des prestataires dans le domaine des compétences de base seront publiés annuellement dans l'observatoire de la formation continue « Compétences de base » de la FSEA.

Ce rapport offre un premier aperçu de la situation des prestataires qui agissent pour la promotion des compétences de base chez les adultes dans le cadre de structures de financement complexes. Les quatre indicateurs/dimensions suivantes sont traités :

- les groupes cibles
- l'offre
- la demande
- le niveau organisationnel

Les indicateurs/dimensions pour le secteur des compétences de base chez les adultes seront développés dans les années à venir.

1	Introduction	3
1.1	Base des données	3
2	Contexte et conditions cadres de la promotion des compétences de base	4
2.1	Conditions cadres pour la promotion des compétences de base chez les adultes	4
2.2	Structures de financement dans le domaine des compétences de base	4
2.3	Groupes cibles dans le domaine des compétences de base	5
2.4	Définition des compétences de base dans la présente enquête	6
3	Résultats de l'enquête auprès des prestataires	6
3.1	Groupes cibles dans le domaine des compétences de base	6
3.2	Collaboration avec les services de médiation	7
3.3	Offres	8
3.3.1	Domaines de compétences	8
3.3.2	Formes d'offre	9
3.3.3	Promotion sur le lieu de travail	10
3.4	Mise en œuvre des programmes cantonaux de promotion des compétences de base chez l'adulte (LFCo)	12
3.5	Demande	13
3.5.1	Demande pour des formats de cours concrets	14
3.5.2	Demande en formats d'apprentissage numériques	15
3.6	Niveau organisationnel	16
3.6.1	Assurance qualité et développement de la qualité	17
3.6.2	Besoin de formation continue et défis	18
4	Conclusions	20
5	Bibliographie	23
6	Liste des figures	24
7	Annexe	25
7.1	Annexe 1	25
7.2	Annexe 2	26
7.3	Annexe 3	27

1 Introduction

Ce premier « Rapport sur les compétences de base » dans le cadre de l'Observatoire de la formation continue FSEA donne un aperçu, du point de vue des prestataires, des conditions cadres et des structures de promotion, des groupes cibles, des offres et de la demande, de l'assurance qualité ainsi que des principaux défis.

En guise d'introduction, le rapport présente au chapitre 2 un bref aperçu du contexte et des conditions cadres relatifs à la promotion des compétences de base. Les structures de financement qui soutiennent les offres dans le domaine des compétences de base sont présentées. Ensuite, les résultats des quatre indicateurs/dimensions recensés dans l'enquête sont présentés au chapitre 3. Le chapitre 3.1 décrit les résultats concernant les groupes cibles des prestataires et la collaboration de ces derniers avec les services de placement. Le chapitre 3.3 est consacré aux offres et présente d'une part les domaines de compétence et d'autre part les formes d'offre et les offres pour promouvoir les compétences de base sur le lieu de travail. L'avis des prestataires sur les programmes de promotion cantonaux des compétences de base chez les adultes définis dans la loi sur la formation continue (LFCo) est présenté au chapitre 3.4. Le chapitre 3.5 décrit la demande en offres de cours et en formats d'apprentissage numériques. Le chapitre 3.6 résume les résultats concernant le niveau organisationnel. Ils se rapportent aux thèmes du développement et de l'assurance qualité et au besoin de formation continue des responsables de cours. Enfin, le chapitre 4 présente les principales conclusions de l'enquête et apporte quelques éléments d'informations sur le besoin de développement actuel dans le domaine des compétences de base.

1.1 BASE DES DONNÉES

Ce rapport s'appuie sur des données obtenues lors d'une enquête en ligne auprès de prestataires de formation continue proposant des cours de compétences de base et sur des données issues des résultats d'un groupe de discussion.

Pour l'enquête en ligne, 784 prestataires ont été contactés et 109 personnes ont répondu au questionnaire. Après correction, les données de 61 prestataires de formation continue, issus de toutes les régions linguistiques de Suisse, ont été intégrées dans l'évaluation. Comme il s'agissait de la première enquête auprès de prestataires dans le domaine des compétences de base, le questionnaire a été largement diffusé pour saisir les données du plus grand nombre possible de prestataires actifs dans le secteur des compétences de base.

L'enquête en ligne a eu lieu du 28 juin au 6 août 2021. Sauf mention contraire, elle se rapporte à l'année 2020. Dans cette enquête, les prestataires avaient la possibilité d'indiquer leurs coordonnées. Parmi ces contacts, onze prestataires ont été choisis et ont été invités à participer à un groupe de discussion. Neuf prestataires ont répondu présents à l'invitation et ont participé à la discussion le 17 novembre 2021. Celle-ci avait pour but de discuter des résultats de l'enquête en ligne avec des professionnels issus de la pratique.

2 Contexte et conditions cadres de la promotion des compétences de base

La FSEA est active dans le domaine des compétences de base depuis une quinzaine d'années et s'engage notamment à favoriser l'accès des adultes dont les compétences de base doivent être renforcées à des offres de formation et d'apprentissage de qualité. De cet engagement de la FSEA est née, d'une part, la méthode GO axée sur l'apprentissage en entreprise orienté sur le poste de travail et, d'autre part, l'« offensive pour la formation continue pour les personnes bénéficiaires de l'aide sociale », une initiative lancée en collaboration avec la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Elle vise à intégrer les thèmes de la formation et de la promotion des compétences de base dans les processus et structures des services d'aide sociale. L'objectif est de permettre aux bénéficiaires de ces aides d'accéder à des offres de formation, à commencer par les compétences de base.

2.1 CONDITIONS CADRES POUR LA PROMOTION DES COMPÉTENCES DE BASE CHEZ LES ADULTES

La participation annuelle à des formations continues de personnes dont le diplôme le plus élevé est l'école obligatoire est de 16 %. Ce taux est de 38 % chez les personnes titulaires d'un diplôme du niveau secondaire II et de 62 % chez les personnes titulaires d'un diplôme tertiaire (microrecensement, cf. OFS 2022). Les compétences de base sont une condition essentielle à la participation à la formation continue.

La loi sur la formation continue (LFCo), qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2017, a modifié de manière décisive les conditions cadres pour la promotion des compétences de base. Conçue comme une loi cadre, elle définit les principes de la formation continue. La promotion des compétences de base chez les adultes est définie à la section 5 de la LFCo¹ « Acquisition et maintien de compétences de base chez l'adulte », aux articles 13–16. Les articles sur les compétences de base doivent être compris comme une loi spéciale dans la loi sur la formation continue², en complément de la promotion des compétences de base définie dans d'autres lois spéciales (LEI, LACI, LAI, OIE). Les dispositions relatives à la formation continue dans les lois spéciales doivent être adaptées conformément à la LFCo et la promotion des compétences de base chez les adultes doit être mise en œuvre.

2.2 STRUCTURES DE FINANCEMENT DANS LE DOMAINE DES COMPÉTENCES DE BASE

Les prestataires proposent leurs offres dans un environnement complexe comptant de nombreuses structures de financement. Celles-ci sont (encore) très peu coordonnées entre elles. Leur rôle et leur situation dans ce secteur en constante évolution n'avaient pas encore été saisis ni analysés de manière systématique jusqu'à présent. Les principales structures de financement sont brièvement décrites ci-après.

De nombreux prestataires agissent dans le cadre des programmes d'intégration cantonaux (PIC) qui ont été convenus entre le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) et les services cantonaux compétents. La promotion des compétences linguistiques dans le domaine de l'intégration vise à promouvoir les compétences linguistiques des migrantes et migrants, des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés. Ces personnes doivent avoir la pos-

¹[Loi sur la formation continue](#)

²Epiney, Astrid ; Hunziker, Evamaria (2022) À propos de la mise en œuvre de la loi sur la formation continue – Questions sélectionnées. Expertises juridiques demandées par le SEFRI (SBFI).

sibilité d'acquérir les compétences (de base) dont elles ont besoin pour faire face aux situations de la vie courante et au monde professionnel et pour accéder au marché du travail et au système de formation continue³.

Les compétences de base sont aussi encouragées dans le cadre des mesures relatives au marché du travail, en particulier les compétences linguistiques et les compétences en TIC qui sont notamment nécessaires pour postuler à des emplois. Si le « cas d'assurance chômage » est supprimé, la participation aux mesures de soutien dans le cadre de la LACI est également terminée.

La promotion des compétences de base dans le cadre de la LFCo relève de la responsabilité de la Confédération et des cantons. Ils conviennent de programmes cantonaux dans le domaine de la promotion des compétences de base chez les adultes. Les programmes actuels reposent sur [le programme de travail 2021-2024](#), qui définit les objectifs communs pour promouvoir les compétences de base entre le SEFRI et les cantons. En 2021, 21 cantons sur 26 ont remis au SEFRI un programme cantonal dédié à la promotion des compétences de base chez les adultes afin de bénéficier du financement de la Confédération prévu pour le canton. La promotion des compétences de base dans la LFCo est complétée par la promotion des compétences de base dans d'autres lois spéciales (LACI, LEI, etc.). Les personnes qui ne sont soutenues par aucune autre structure de financement peuvent prétendre à un soutien en vertu de la « disposition subsidiaire » de la LFCo. Dans le cadre de la LFCo, une attention particulière est accordée aux Suisses qui ont des lacunes dans les compétences de base. De nombreux cantons soutenaient, bien avant l'entrée en vigueur de la LFCo, des cours spécifiques de lecture et d'écriture. Les cours de compétences de base pour les bénéficiaires d'aide sociale peuvent également faire l'objet d'un financement dans la LFCo conformément au programme de travail 2021–2024 (cf. bibliographie).

Avec le programme de promotion « [Simplement mieux !... au travail](#) », le SEFRI soutient depuis 2018 des cours sur mesure dans le domaine des compétences de base directement dans les entreprises, sur la base de la promotion de projets dans le cadre de la loi sur la formation professionnelle (LFP). La méthode de base du programme de promotion s'appuie sur le [module GO](#) que la FSEA a développé et testé dans trois projets consécutifs avec de nombreux partenaires.

2.3 GROUPES CIBLES DANS LE DOMAINE DES COMPÉTENCES DE BASE

Comme le montrent les explications sur les structures de financement, les groupes cibles de la promotion des compétences de base ne forment pas un ensemble homogène. Les réalités et les univers de vie sont très hétérogènes. Il existe encore très peu d'études détaillées sur la situation et le besoin de développer les compétences de base auprès des différents groupes de population ayant un tel besoin.

L'étude « Promotion de la qualification des adultes : atteindre les personnes menacées ou touchées par la pauvreté »⁴, actuellement réalisée dans le cadre du programme sur la pauvreté, fournit des connaissances approfondies sur les univers de vie et les perspectives de groupes cibles importants. Ces connaissances sont issues de l'analyse d'entretiens qualitatifs effectués auprès d'un grand nombre de personnes concernées.

Ces ressources et d'autres ressources encore sont nécessaires pour mieux comprendre le besoin d'apprentissage et les désirs d'apprentissage des individus. Il est ainsi possible de mieux aborder les groupes cibles et de développer et mettre en œuvre des offres de cours.

³SEM 2020, document cadre en vue de la conclusion de conventions de programmes selon l'art. 20a LSu. Encouragement spécifique de l'intégration comme tâche de la Confédération et des cantons - Années 2022-2023

⁴<https://www.zhaw.ch/de/forschung/forschungsdatenbank/projektdetail/projektid/4926/>

2.4 DÉFINITION DES COMPÉTENCES DE BASE DANS LA PRÉSENTE ENQUÊTE

Le domaine des compétences de base englobe la promotion de ces compétences dans le cadre de la LFCo et des lois spéciales. Les offres de compétences de base sont donc définies comme suit dans la présente enquête auprès des prestataires :

- Cours de compétences de base au cours desquels les adultes peuvent améliorer leurs capacités de lecture et d'écriture, leurs connaissances en mathématiques élémentaires, et leur capacité à utiliser les technologies numériques pour leur vie quotidienne et professionnelle
- Promotion des connaissances linguistiques pour que les apprenant-es atteignent un niveau de compétence de base (Alpha, A1-B2)

3 Résultats de l'enquête auprès des prestataires

Les résultats détaillés de l'enquête auprès des prestataires sont présentés ci-après et englobent les dimensions suivantes : groupes cibles, offre, demande et niveau organisationnel.

3.1 GROUPES CIBLES DANS LE DOMAINE DES COMPÉTENCES DE BASE

Les prestataires devaient préciser à quelle fréquence ils ont effectué, ces trois dernières années, des offres de formation continue pour trois groupes cibles sélectionnés (voir annexe 1).

À quelle fréquence votre institution a-t-elle proposé, au cours des 3 dernières années, des offres de formation continue pour les groupes cibles suivants ?

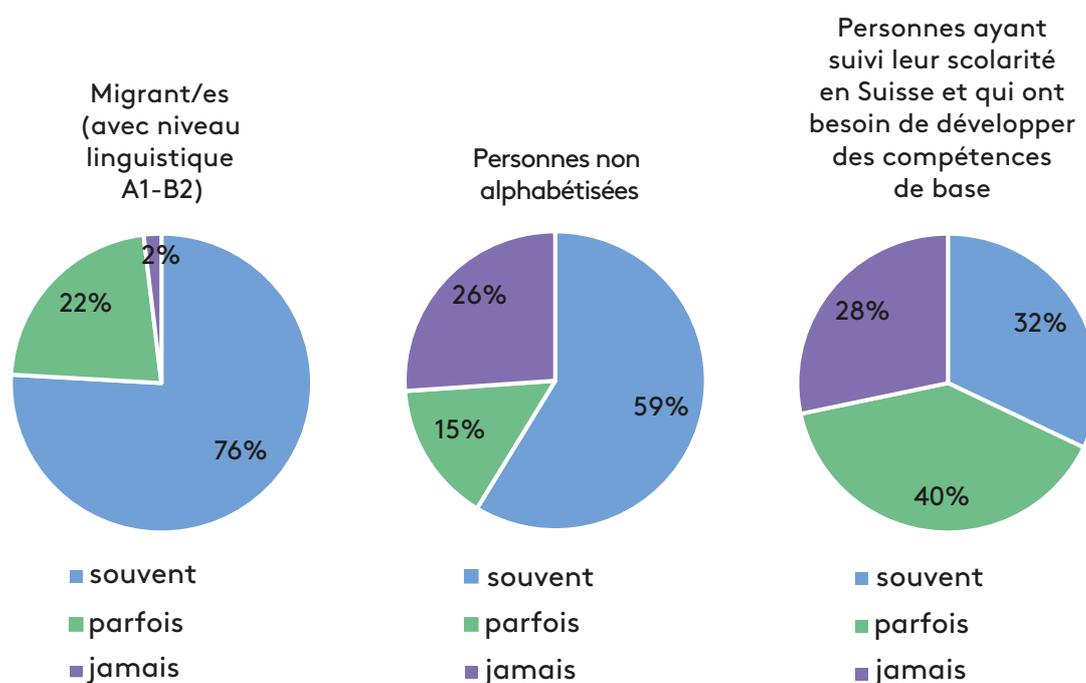


Figure 1 : groupes cibles dans le domaine des compétences de base (N=46-54)

Comme le montre la fig. 1, les offres des prestataires interrogés étaient principalement destinées aux migrantes et migrants en 2021 (98 % des prestataires ont abordé ce groupe cible de manière fréquente et/ou occasionnelle), suivi du groupe cible « Personnes non alphabétisées » (74 %). Plus des deux tiers des prestataires (72 %) ont fréquemment et/ou occasionnellement proposé une offre à l'intention des personnes ayant effectué leur scolarité en Suisse et qui ont besoin de développer des compétences de base.

Des analyses détaillées (cf. fig. 20 en annexe) montrent que les offres des prestataires dans le domaine des compétences de base sont fréquemment et/ou occasionnellement destinées à des personnes sans activité lucrative (85 %), à des parents (79 %) et à des personnes effectuant une formation de rattrapage (82 %).

Il est intéressant de noter que seuls 14 % des prestataires proposent fréquemment des offres aux seniors (47 % de manière occasionnelle, 39 % jamais). Ces chiffres s'expliquent par le fait que les structures de financement dans le domaine des compétences de base ciblent davantage l'employabilité des personnes en âge d'exercer une activité lucrative. Il n'est pas rare que les structures de financement cantonales appliquent une limite d'âge jusqu'à 65 ans. La loi sur la formation continue ne précise aucune limite d'âge.

3.2 COLLABORATION AVEC LES SERVICES DE MÉDIATION

La collaboration avec les services de médiation joue un rôle clé pour que les offres dans le domaine des compétences touchent les groupes cibles : environ neuf prestataires sur dix (92 %) précisent qu'ils travaillent en collaboration avec des services de médiation. Ces services sont en majorité des services de médiation publics (71 %), par exemple des services sociaux, les ORP (offices régionaux de placement) ou les centres d'information et d'orientation (CIO). Quatre prestataires sur dix (41 %) précisent qu'ils travaillent en collaboration avec des entreprises.

Votre organisation travaille-t-elle en collaboration avec des services de médiation, notamment en ce qui concerne les accès aux groupes cibles ?

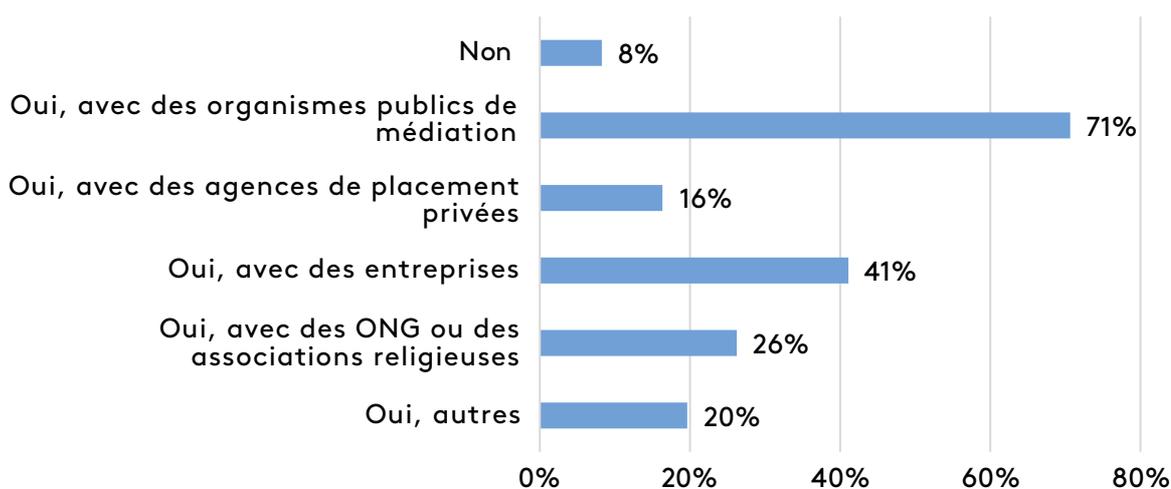


Figure 2 : accès aux groupes cibles (plusieurs réponses possibles, N=61)

Nous avons également demandé aux prestataires comment ils souhaitaient que leur collaboration avec les services de médiation évolue. Tous les prestataires interrogés qui travaillent actuellement avec ces services souhaitent poursuivre la collaboration (39 %), voire la développer (61 %) (cf. fig.3).

Comment souhaitez-vous que la collaboration entre votre organisation et les services de médiation évolue pour l'année en cours (2022) ?

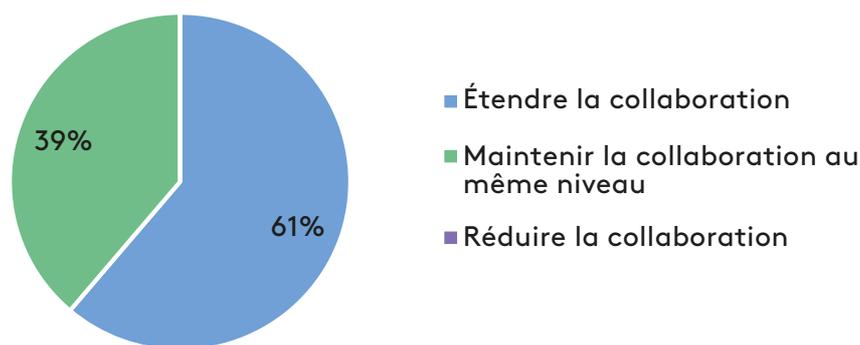


Figure 3 : évolution de la collaboration (N=49)

Facteurs de succès et barrières dans la collaboration

Les prestataires dans le domaine des compétences de base qui ont précisé qu'ils travaillaient avec des services de médiation ont été interrogés sur les facteurs de succès.

Les échanges et la communication avec les services de médiation sont souvent cités (9) comme des facteurs de succès. La qualité du réseau de relations personnelles a une importance centrale. Les contacts personnels ont aussi un effet positif sur la collaboration et la satisfaction des prestataires (7).

3.3 OFFRES

Concernant les offres, nous avons demandé aux prestataires quels domaines de compétences sont couverts par les offres, quelles formes d'offre sont choisies pour l'enseignement des compétences de base et comment les prestataires jugent le thème de la promotion des compétences de base sur le lieu de travail.

3.3.1 Domaines de compétences

Trois quarts des prestataires interrogés (75 %) proposent des cours dans le domaine de la lecture et de l'écriture (cf. fig. 4). Les compétences TIC (59 %), l'allemand et/ou le français ou l'italien comme seconde langue (56 %) font partie de l'offre pour plus de la moitié des prestataires.

Dans quels domaines de compétences votre institution propose-t-elle des cours dans le domaine des compétences de base ?

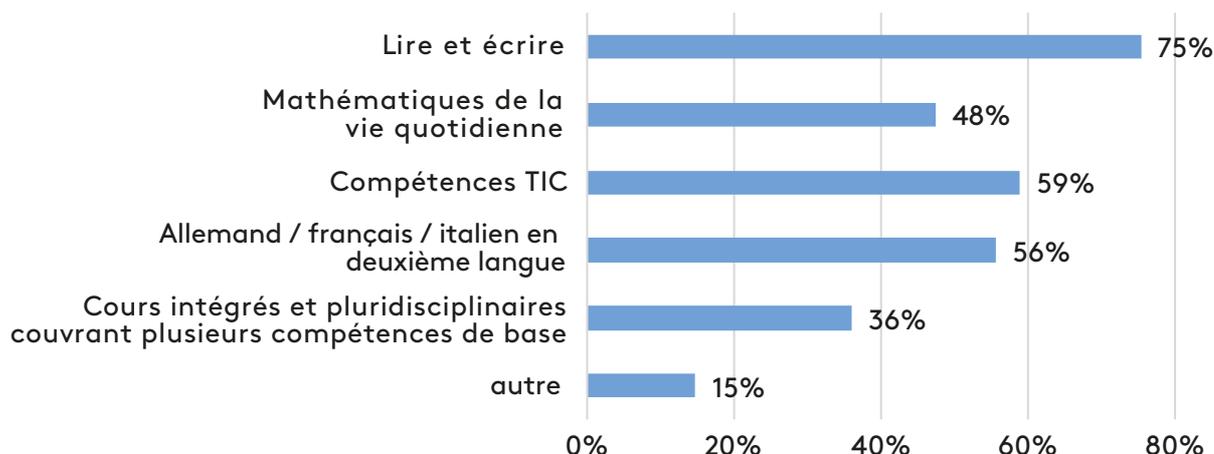


Figure 4 : domaines de compétences (plusieurs réponses possibles, N=61)

Il est intéressant de noter que les mathématiques élémentaires sont le domaine de compétence le plus souvent cité (48 %), et ce malgré le fait que les cours de mathématiques élémentaires dans le cadre de la promotion des compétences de base définie par la LFCo sont plus rares en raison du nombre plus faible d'inscriptions. Les mathématiques élémentaires sont de plus en plus souvent intégrées dans les cours de langue et sont aussi proposées dans les cours destinés aux demandeurs d'emploi.

La part relativement faible de cours intégrés, regroupant plusieurs disciplines et compétences, semble montrer que des modèles didactiques correspondants, axés sur le quotidien et la pratique, sont rarement mis en œuvre jusqu'à présent.

3.3.2 Formes d'offre

Le cours en présentiel est la forme d'offre prédominante. 95 % des prestataires interrogés précisent qu'ils optent souvent pour le format en présentiel pour enseigner les compétences de base. La prédominance de ce format pendant la pandémie de coronavirus s'explique par le fait que les cours de compétences de base ont bénéficié d'une dérogation et ont pu avoir lieu en présentiel malgré l'interdiction générale de l'enseignement en présentiel.

L'accès à l'infrastructure numérique ou l'absence d'infrastructure numérique ainsi que les situations de vie des participants (école à la maison, manque de place) ont été des obstacles de taille pendant la pandémie, d'après les informations des prestataires.

Les cours enrichis par les technologies numériques (83 % des prestataires), la combinaison de cours en ligne et en présentiel (66 %) et les cours exclusivement en ligne (66 %) ont été utilisés fréquemment ou au moins occasionnellement par une majorité des prestataires.

À quelle fréquence votre organisation utilise-t-elle actuellement les formes d'offre suivantes pour l'enseignement de compétences de base ?

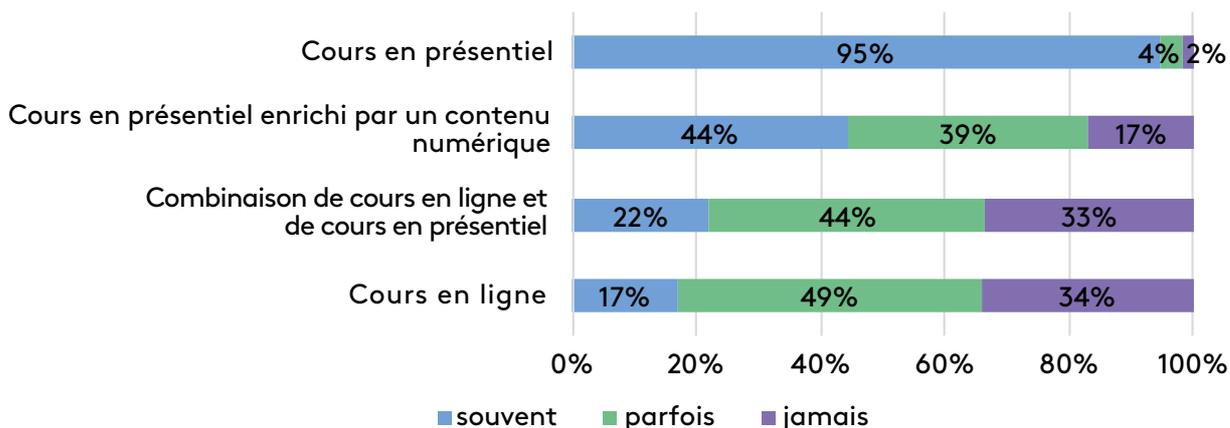


Figure 5 : formats d'enseignement (présentiel, en ligne ou formes mixtes) pour les cours dans le domaine des compétences de base (N=53-56)

Environ la moitié des prestataires interrogés (51 %) précisent par ailleurs : qu'ils utilisent souvent ou occasionnellement des offres à bas seuil (comme les « Lernstuben » ou salles de formation) pour l'enseignement des compétences de base (cf. fig. 6). Le travail éducatif de proximité est beaucoup moins souvent utilisé (16 % des prestataires).

À quelle fréquence votre organisation utilise-t-elle les formes d'offre suivantes dans l'enseignement des compétences de base ?

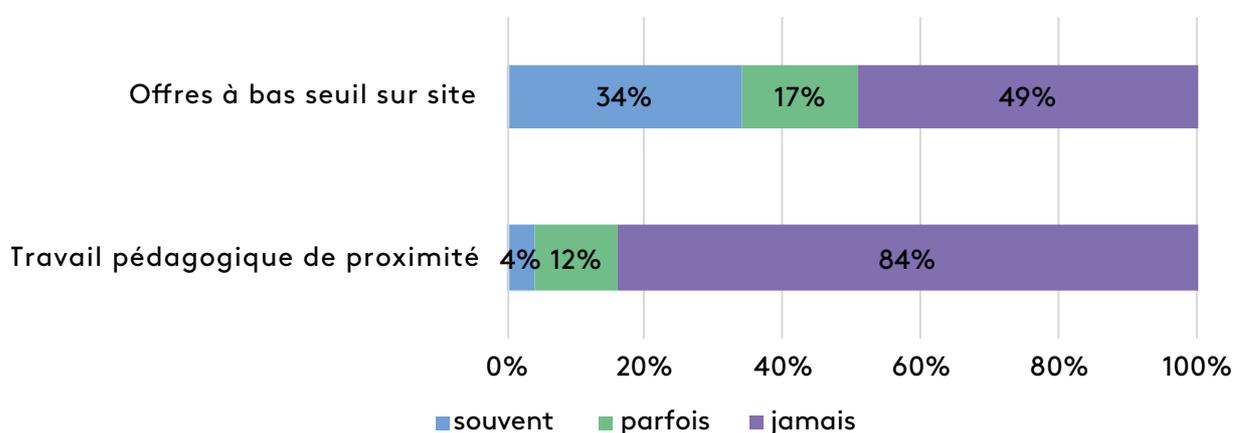


Figure 6 : formats alternatifs dans l'enseignement des compétences de base (N=50-53)

3.3.3 Promotion sur le lieu de travail

43 % des prestataires interrogés précisent qu'ils utilisent l'apprentissage sur le lieu de travail comme forme d'offre pour enseigner les compétences de base (cf. fig. 7). La collaboration

avec les entreprises est souvent citée (41 %) dans les réponses à la question sur la collaboration avec les services de médiation (cf. fig. 4).

À quelle fréquence votre organisation utilise-t-elle actuellement les formes d'offre suivantes dans l'enseignement des compétences de base ?

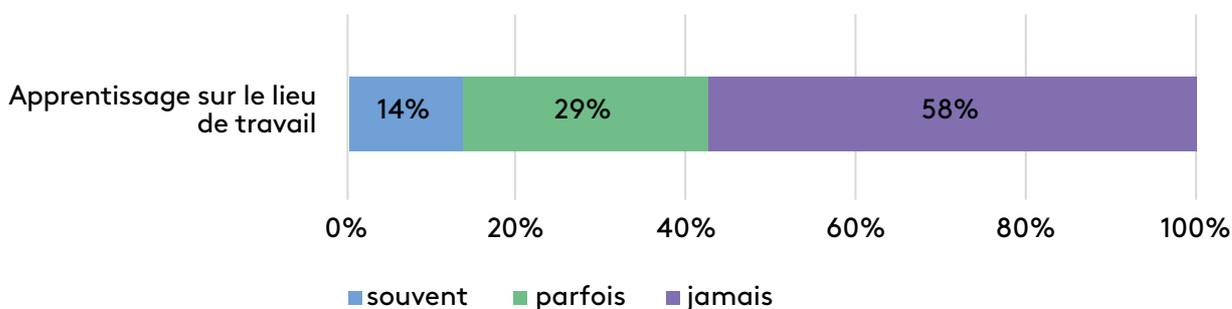


Figure 7 : l'apprentissage sur le lieu de travail pour enseigner les compétences de base (N=52)

23 % des prestataires indiquent qu'ils participent au programme de promotion « Simplement mieux ! ... au travail ». La majorité des prestataires (57 %) n'a pas encore mis en œuvre d'offres dans le cadre de ce programme de promotion, certains prestataires (20 %) envisagent toutefois d'y participer (cf. fig. 8).

Proposez-vous des formations axées sur l'emploi dans le cadre du programme de promotion « Simplement mieux ! ... au travail » ?

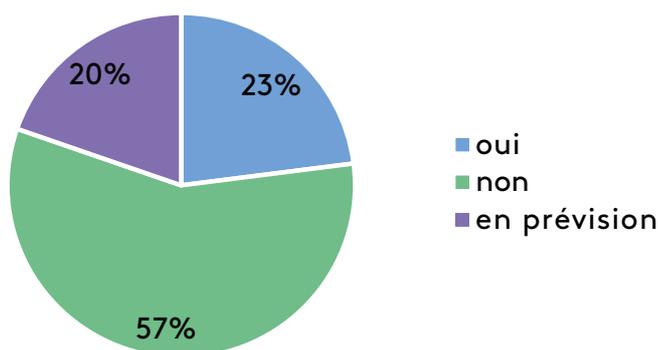


Figure 8 : cours dans le cadre du programme de promotion (N=61)

Les motifs expliquant la non-participation des prestataires à ce programme sont variés. Certains prestataires (15) expliquent que leur institution est spécialisée dans un domaine qui ne peut être concilié avec une offre axée sur l'emploi. Certains prestataires (6) invoquent aussi des raisons liées aux ressources.

On constate des disparités entre les régions linguistiques concernant les activités effectuées dans le cadre du programme de promotion (cf. tab. 1). Par rapport à la taille des régions, les prestataires du Tessin sont proportionnellement les plus actifs. En Suisse romande, seuls

deux prestataires ayant répondu à l'enquête déclarent participer au programme de promotion. En Suisse alémanique aussi, seule une minorité des prestataires interrogés (8 sur 39) précise que le programme de promotion fait partie de leurs domaines d'activité ou envisage de s'investir dans ce programme (4). Au Tessin, la moitié des prestataires interrogés a déclaré mettre en œuvre des offres en entreprise dans le cadre du programme de promotion.

	Oui	En cours de planification	Non	Total
Allemand	8	4	27	39
Français	2	5	7	14
Italien	4	3	1	8

Tableau 1 : mise en œuvre du programme de promotion « Simplement mieux ! ... au travail » par région linguistique (N=61)

3.4 MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES CANTONAUX DE PROMOTION DES COMPÉTENCES DE BASE CHEZ L'ADULTE (LFCO)

Les prestataires ont été interrogés sur la mise en œuvre d'offres dans le cadre des programmes cantonaux de promotion des compétences de base⁵. Ces programmes sont créés pour la période 2021-2024. Au moment de l'enquête, ils étaient encore au stade de l'élaboration dans certains cantons. L'enquête montre que six prestataires sur dix mettent en œuvre leurs offres dans le domaine des compétences de base sur mandat ou dans le cadre des structures de financement cantonales.

L'enquête visait à déterminer combien de prestataires participent aux programmes cantonaux de promotion des compétences de base chez les adultes. Jusqu'à présent, de nombreux prestataires mettent en œuvre des offres dans le domaine des compétences de base dans d'autres structures de financement que celles de la LFCo, comme p. ex. des cours de langue dans le cadre de la promotion de l'intégration ou dans le domaine des mesures liées au marché du travail, pour citer les deux domaines principaux. On peut supposer que la LFCo étant la « structure de promotion la plus récente » dans le domaine des compétences de base, elle n'est pas encore prise en compte de la même manière chez tous les prestataires.

Les réponses à la question concernant les programmes cantonaux de promotion des compétences de base chez les adultes mettent en évidence des obstacles à la collaboration. Des difficultés dans les négociations avec le canton sont signalées. Un prestataire qui intervient au niveau national signale aussi l'exiguïté territoriale des programmes de promotion cantonaux.

Les programmes cantonaux de promotion des compétences de base chez les adultes contiennent quelques offres nouvelles qui ont été développées et mises en œuvre avec succès dans certains cantons. Parmi celles-ci figurent les offres à bas seuil selon le modèle zurichois des « Lernstuben » (salles de formation), les cours préparatoires en compétences de base pour l'accès au diplôme professionnel pour adulte selon le modèle du centre de formation pour adultes d'Oltén, ou les bons de formation selon le modèle du canton de Lucerne. Ces derniers sont en cours de planification ou de mise en œuvre dans d'autres cantons et produiront tout leur effet à partir de 2023.

⁵Lien vers les offres des cantons dans le domaine des compétences de base : <https://www.sbf.ch/min.ch/sbf/fr/home/formation/f-c/competences-de-base-des-adultes/promotion-competences-de-base-des-adultes.html>

3.5 DEMANDE

D'après les prestataires interrogés, la demande a évolué de manière très variée en 2020 par rapport à 2019 (cf. fig. 9). Plus de 40 % des prestataires estiment que la demande a été constante en 2020. Environ un quart des prestataires interrogés (24 %) juge que la demande pour leurs offres a augmenté. En revanche, un tiers des prestataires (34 %) a constaté une baisse de la demande en 2020 par rapport à 2019. Ces chiffres font référence à une forte chute de la demande pendant la pandémie de coronavirus.

Comment la demande pour vos offres de cours a-t-elle évolué en 2020 (par rapport à 2019) ?

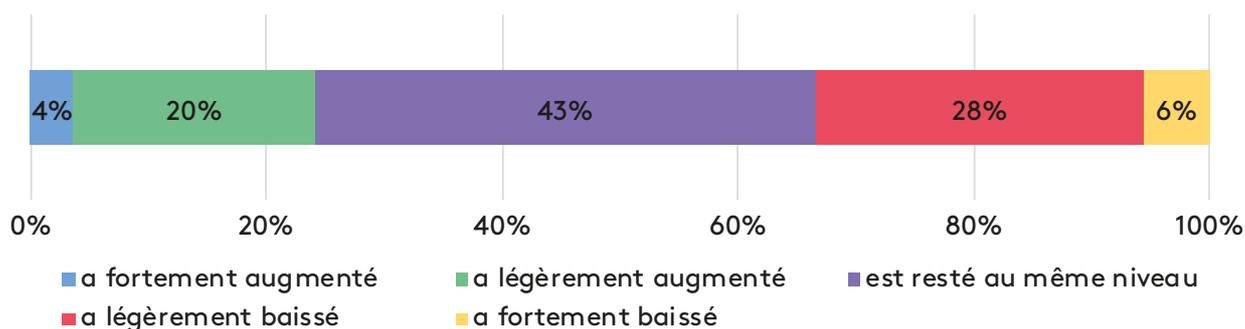


Figure 9 : demande en 2020 (N=54)

Les prévisions concernant l'évolution de la demande sont moins hétérogènes (cf. fig. 10). Près de la moitié des prestataires interrogés (46 %) anticipe une hausse de la demande pour 2021. 40 % d'entre eux s'attendent à ce que la demande reste constante.

Comment anticipez-vous l'évolution de la demande pour vos offres de cours en 2021 (par rapport à 2020) ?

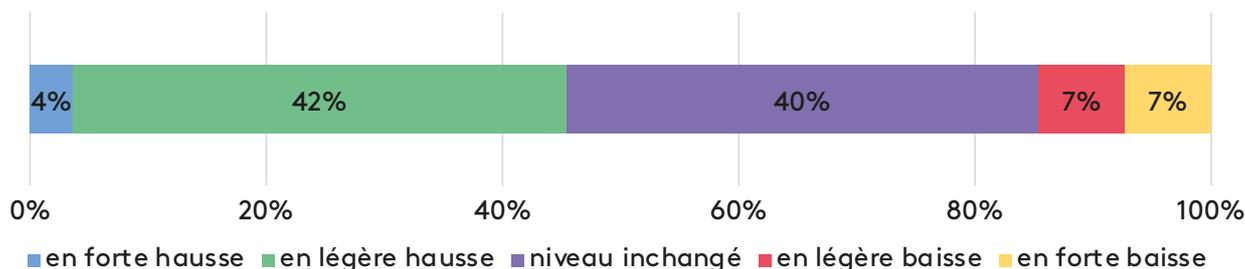


Figure 10 : prévisions concernant l'évolution de la demande en 2021 (N=55)

3.5.1 Demande pour des formats de cours concrets

Si l'on examine la demande pour des formats concrets, on constate que près de 60 % des prestataires jugent élevée la demande pour des cours de langue de niveau « compétences de base » recouvrant toutes les compétences de base (langue, lecture, écriture, mathématiques élémentaires et TIC) (cf. fig. 11). Ce chiffre laisse supposer que les prestataires ont de plus en plus conscience de l'importance qu'il y a de proposer des offres permettant d'acquérir toutes les compétences de base en les orientant sur la vie quotidienne et la pratique.

D'après vos estimations, à combien s'élève la demande pour les formats de cours suivants dans votre domaine ?

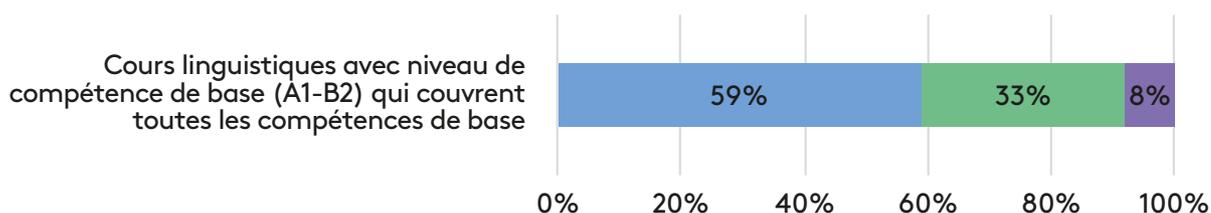


Figure 11 : demande pour des cours de langues, niveau « compétences de base », qui recouvrent toutes les compétences de base (N=51)

Si l'on compare les différentes régions linguistiques, la demande en cours de langues niveau « compétences de base » et recouvrant toutes les compétences de base est jugée très forte, en particulier en Suisse romande (dix prestataires sur onze). Cette estimation est un peu moins marquée dans les deux autres régions linguistiques (cf. tab. 2).

	Forte	Moyenne	Faible	Total
Allemand	17	13	2	32
Français	10	1	0	11
Italien	3	3	2	8

Tableau 2 : demande pour des cours de langue qui recouvrent toutes les compétences de base, par région linguistique (N=51)

D'après vos estimations, à combien s'élève la demande pour les formats de cours suivants dans votre domaine ?

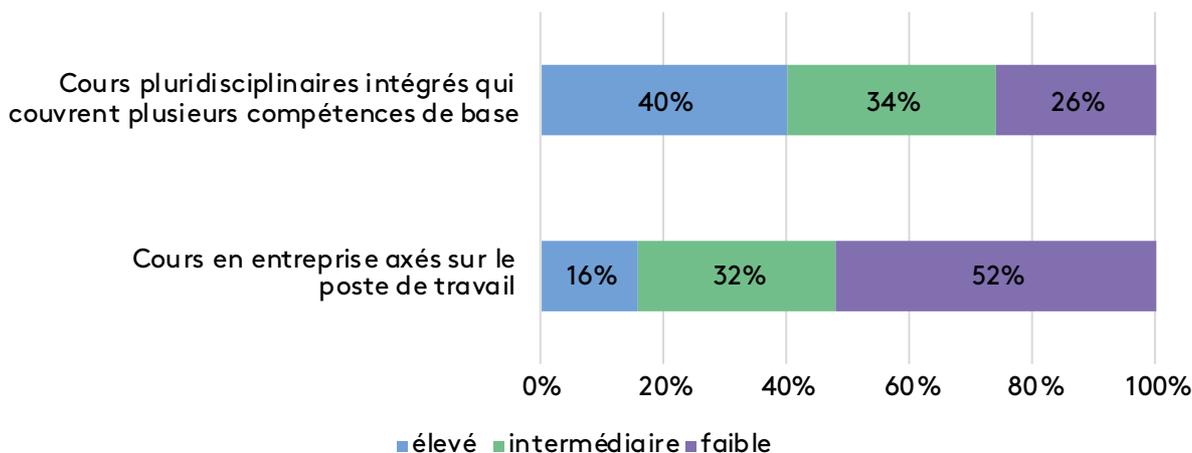


Figure 12 : demande pour différents formats de cours (N=50)

Au total, 74 % des prestataires interrogés jugent forte ou moyennement forte la demande en cours pluridisciplinaires, orientées sur la vie quotidienne et la pratique (cf. fig. 12).

À peine la moitié des prestataires (48 %) estime qu'il existe une demande moyenne à forte pour des cours axés sur l'emploi dans les entreprises. Cette estimation correspond (presque) au pourcentage de prestataires qui participent déjà au programme de promotion « Simplement mieux ! ... au travail » ou qui envisagent d'y participer (43 %) (cf. fig.8).

3.5.2 Demande en formats d'apprentissage numériques

Aucune tendance claire ne se dessine concernant l'évolution de la demande pour des formats d'apprentissage numériques anticipée par les prestataires (cf. fig. 13). Tandis qu'à peine 30 % des prestataires jugent la demande très forte et/ou forte, un peu plus du tiers d'entre eux estiment que la demande est faible et/ou très faible (37 %).

D'après vos estimations, à combien s'élève la demande pour les formats d'enseignement numériques chez vos participant-es dans le domaine des compétences de base ?

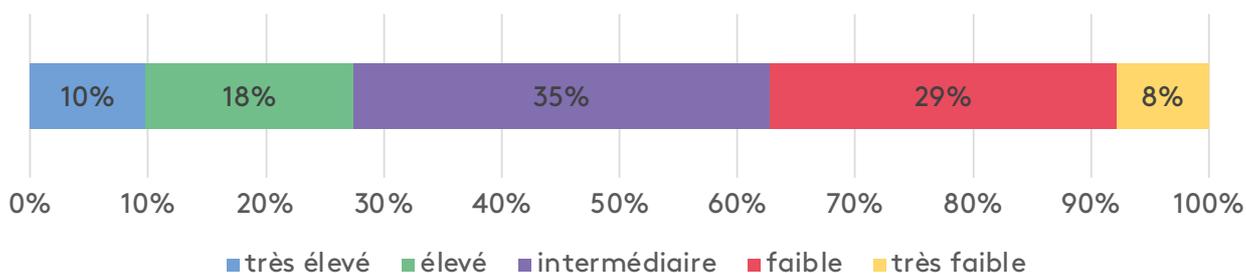


Figure 13 : demande pour des formats d'apprentissage numériques (N=51)

Cette ambivalence se reflète dans certaines réponses à la question relative aux principaux défis rencontrés par les prestataires. Dans le contexte de la pandémie de coronavirus, le thème de la numérisation a acquis une grande importance pour de nombreux prestataires de formation continue. Cependant, la numérisation semble être un thème plutôt secondaire pour les prestataires en compétences de base interrogés. Comme les réponses ouvertes le montrent, cela peut s'expliquer par le fait que, souvent, les personnes qui participent à des formations dans le domaine des compétences de base ne disposent pas de l'équipement nécessaire pour pouvoir utiliser les offres numériques.

Des discussions avec des prestataires pendant le confinement dans le cadre d'un autre projet mené au cours du premier semestre 2020 ont montré que les prestataires ont souvent pu maintenir un lien avec leurs participant-es uniquement par téléphone portable. Les prestataires qui avaient déjà introduit des outils numériques auparavant ou qui avaient mis à profit la période avant le confinement annoncé pour installer des applications appropriées sur les terminaux mobiles ont pu rester en contact avec les participant-es pendant le confinement et maintenir des possibilités d'enseignement (rudimentaires). Après le premier confinement, à la faveur d'une dérogation accordée par la Confédération, les cours de compétences de base ont pu avoir lieu pendant l'interdiction générale de l'enseignement en présentiel. Par conséquent, la nécessité de numériser les offres était moins pressante dans le secteur des compétences de base que dans d'autres secteurs concernés par l'interdiction générale de l'enseignement en présentiel.

3.6 NIVEAU ORGANISATIONNEL

Dans l'enquête, toutes les régions linguistiques étaient correctement représentées proportionnellement à leur taille (cf. fig. 14). Environ deux tiers (64 %) des prestataires sont implantés en Suisse alémanique, environ un quart (23 %) en Suisse romande et le reste (16 %) en Suisse italienne.

Répartition linguistique

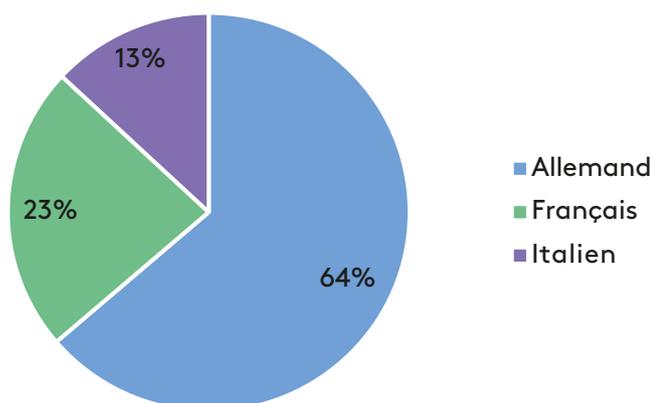


Figure 14 : langue (N=61)

Sur l'ensemble des régions, 30 % des prestataires interrogés proposent principalement des cours de compétences de base. Chez les 70 % restants, les cours de compétences de base font partie du programme, mais ne constituent pas la partie principale de leur offre (cf. fig. 15).

Votre institution propose-t-elle des cours dans le domaine des compétences de base ?

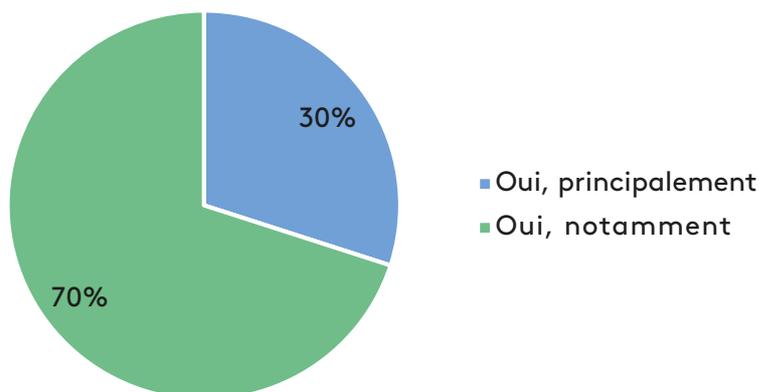


Figure 15 : cours dans le domaine des compétences de base (N=60)

3.6.1 Assurance qualité et développement de la qualité

À la question concernant l'assurance qualité au niveau institutionnel, 82 % des prestataires ont précisé qu'ils possédaient une certification. Le label eduQua est le plus souvent cité (33 prestataires). Viennent ensuite la norme ISO (8) et d'autres labels (cf. fig. 16).

Quelle(s) certification(s) votre institution possède-t-elle dans le domaine de l'assurance qualité ?

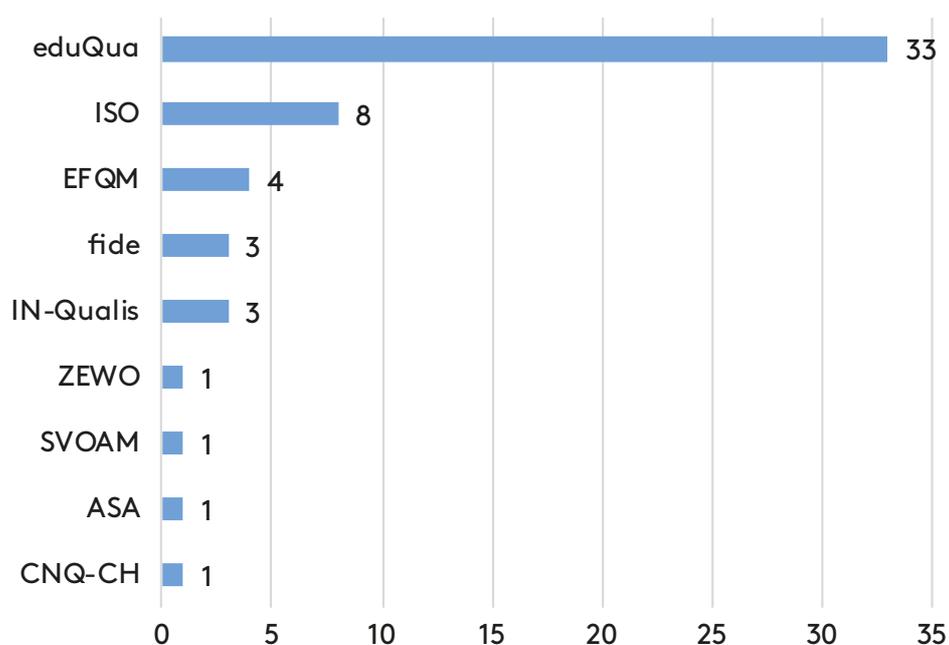


Figure 16 : type de certification (plusieurs réponses possibles, N=61)

Pour expliquer l'absence de certification, les prestataires ont le plus souvent cité le manque de ressource et la charge de travail élevée qu'une certification implique.

Les instruments d'assurance qualité les plus souvent utilisés sont les évaluations et les entretiens avec les collaboratrices et collaborateurs : plus de 80 % des prestataires y ont recours pour garantir la qualité. 50 % des prestataires utilisent régulièrement des outils permettant d'effectuer un état des lieux ou une auto-évaluation (cf. fig. 17).

Quels outils d'assurance qualité utilisez-vous dans votre institution ?

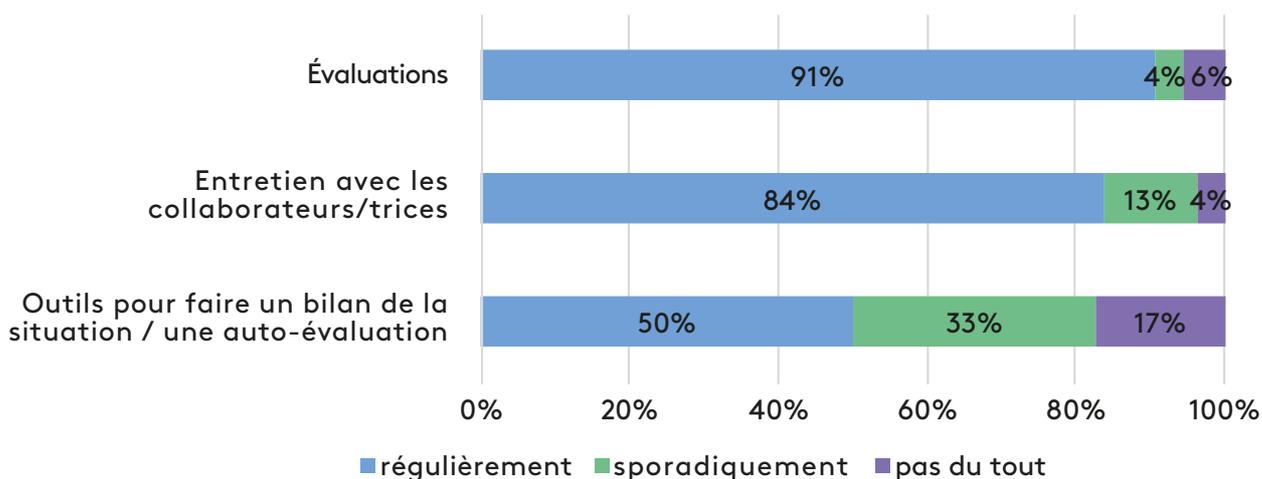


Figure 17 : outils utilisés pour l'assurance qualité (N=52-55)

3.6.2 Besoin de formation continue et défis

Les compétences des responsables de cours sont un élément essentiel de l'assurance qualité. Une partie de l'enquête est donc consacrée à ce thème.

Un quart des prestataires (26 %) estime que les responsables de cours ont un besoin élevé de formation continue afin d'acquérir des compétences pour enseigner des compétences numériques. Ce résultat n'est pas surprenant car de nombreux prestataires proposent une offre large dans le domaine des TIC. Cette appréciation peut aussi avoir un lien avec la vitesse à laquelle progresse la numérisation. Plus de nouvelles technologies doivent être introduites rapidement, plus les responsables de cours doivent disposer des compétences requises pour les utiliser.

Les prestataires identifient également un besoin de formation continue dans la compétence des responsables de cours à concevoir des situations d'apprentissage interactives et dans la compétence pour la promotion linguistique.⁶ On peut supposer que le besoin de compétence pour développer des situations d'apprentissage interactives a pris une nouvelle importance du fait de la pandémie de coronavirus et de l'essor de l'enseignement à distance.

L'appréciation prudente et plutôt ambivalente des prestataires sur le besoin de formation des responsables de cours peut paraître surprenante à première vue. Mis en relation avec les

⁶Les données à ce sujet n'ont pas pu être analysées de manière fiable en raison d'une ambiguïté dans le questionnaire de l'enquête. C'est pourquoi nous avons renoncé ici à intégrer une figure sur le besoin de formation continue.

réponses à la question sur les principaux défis rencontrés par les prestataires, ces résultats sont toutefois plus compréhensibles.

L'avis des prestataires sur les grands défis auxquels ils font face met en évidence les principaux thèmes structurels pour les prestataires.

Dans quel domaine identifiez-vous les plus grands défis pour l'année en cours dans votre organisation dans le domaine des compétences de base ?

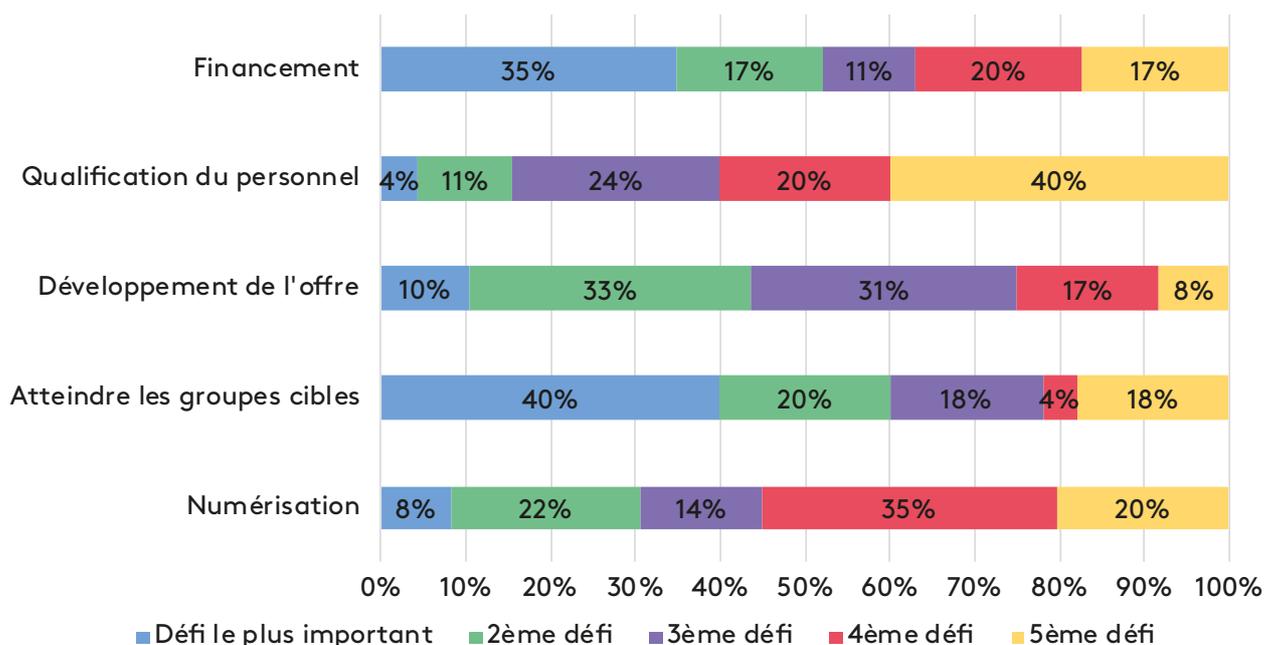


Figure 18 : défis des organisations (N=45-50)

Pour 60 % des prestataires interrogés, atteindre les groupes cibles figure en première ou deuxième place des défis à relever. 52 d'entre eux citent le financement comme premier ou second défi le plus important. Ces deux thèmes sont étroitement liés. Si les prestataires ne parviennent pas à atteindre les groupes cibles, les cours n'ont pas lieu, ce qui entraîne l'absence de financement. Dans ce contexte, on peut comprendre que des thèmes comme le développement des offres, la qualification des responsables de cours et la numérisation ne sont pas les problématiques les plus urgentes car les ressources nécessaires à cet effet ne sont pas disponibles si les deux défis les plus importants mentionnés plus haut n'apportent pas la stabilité requise.

4 Conclusions

Ce rapport offre un aperçu de la situation des prestataires dans le domaine de la promotion des compétences de base chez les adultes. Les résultats mettent en évidence les principaux défis et montrent comment les exigences structurelles auxquelles sont confrontés les prestataires en raison des structures de financement diverses influencent l'offre de cours et la demande.

Atteindre les groupes cibles

Près des deux tiers des prestataires considère le fait d'atteindre les groupes cibles comme un (très) grand défi (fig. 18).

La majorité des prestataires proposant des offres dans le domaine des compétences de base agissent dans le cadre de structures de financement qui fonctionnent selon différents objectifs et qui appliquent différentes conditions de financement. Le nombre de personnes pouvant participer aux offres dépend souvent des places attribuées et de la garantie de leur prise en charge financière (par ex. promotion linguistique dans le domaine de l'intégration et mesures liées au marché du travail). En revanche, l'atteinte des groupes cibles pour la participation aux cours selon la LFCo est définie par les activités (marketing) des prestataires. La campagne « Simplement mieux »⁷ doit aider les prestataires à atteindre les groupes cibles et contribuer à sensibiliser le grand public.

Dans ces conditions, la stratégie des prestataires qui consiste à mettre en place une collaboration la plus étroite possible avec les services de médiation revêt une importance essentielle. Cela est également visible dans l'exemple du bon de formation mis en place à Lucerne. Cette initiative sert de moyen de communication pour informer le plus grand nombre possible de services de médiation et les impliquer activement dans la prise de contact avec les personnes éligibles à un financement et dans le processus de sélection et d'inscription. L'offre de cours dans le canton de Lucerne a pu être sensiblement élargie et les prestataires ont pu toucher de nouveaux participants. Le financement des cours est en grande partie couvert par le bon de formation du canton⁸.

Les expériences recueillies avec le projet « Offensive pour la formation continue pour les personnes bénéficiaires de l'aide sociale »⁹ montrent que les potentiels de la collaboration entre la formation et le conseil pour proposer des offres adaptées aux personnes ayant besoin de développer des compétences de base ne sont pas encore pleinement exploités. La collaboration avec le centre social Zenso dans la région Hochdorf-Sursee dans le cadre de l'Offensive pour la formation continue montre de manière exemplaire le potentiel de synergie qui existe entre le bon de formation cantonal et le service social régional¹⁰.

Besoin de développement

L'atteinte des groupes cibles est une tâche commune qui implique beaucoup d'acteurs. Tous poursuivent le même objectif, à savoir faciliter l'accès aux offres de promotion des compétences de base pour les personnes qui peuvent en profiter. Des approches prometteuses se multiplient dans le cadre des programmes cantonaux dédiés à la promotion des compétences de base chez les adultes et se développent ailleurs en Suisse. Citons par exemple les

⁷ <https://www.simplement-mieux.ch/kurssuche.cfm>

⁸ Rapport d'évaluation du projet de bon de formation pour les compétences de base dans le canton de Lucerne

⁹ <https://alice.ch/fr/fsea/les-projets/offensivedeformationcontinue/>

¹⁰ www.alice.ch/fr/rester-informe/newsroom/detail/en-participant-au-cours-jai-retrouve-le-gout-dap-prendre/

bons de formation, les salles de formation (« Lernstuben et Lerncafés ») et les cours préparatoires pour l'accès au diplôme professionnel pour adulte.

Pour atteindre les groupes cibles dans les cantons et pour le financement des offres, la manière dont la Confédération et les cantons mettront en œuvre le mandat de coordination au sens de l'art.15 LFCo aura une importance cruciale. Plus la collaboration entre les structures de financement sera efficace et mieux elles coordonneront leurs offres, plus tôt il sera possible d'atteindre les participant-es, de développer de nouvelles offres et de les mettre en œuvre avec succès. La participation à des cours de compétences de base pourrait être financée par différentes structures. Le potentiel de la LFCo avec le mandat explicitement subsidiaire pourrait offrir à différents groupes cibles qui ne sont pas (ou plus) éligibles à un financement la possibilité de poursuivre leur parcours d'apprentissage avec un financement via la LFCo.

Développement de l'offre et de la demande

La lecture, l'écriture et la promotion des langues sont les principaux domaines d'offre cités par les prestataires. Des cours pluridisciplinaires, recouvrant toutes les compétences de base, sont moins souvent cités. Cependant, une évolution vers des cours orientés sur le quotidien et la pratique et recouvrant toutes les compétences de base (apprentissage dans des scénarios/situations) se dessine clairement. De manière générale, la demande pour de tels cours est jugée élevée par les prestataires (fig. 12), en particulier dans le domaine de la promotion des langues (fig. 11) en Suisse romande.

On constate par ailleurs que les cours en présentiel sont clairement le format prédominant dans l'enseignement des compétences de base. Cependant, les données des prestataires sur les formes d'offre comportant des contenus numériques montrent clairement une accélération de la transformation numérique. Certes, il n'existe pas de chiffres des années précédentes permettant d'établir une comparaison avec les chiffres des prestataires concernant les cours enrichis par les technologies numériques (44 %) et la combinaison de cours en ligne et en présentiel (22 %) (cf. fig. 5). L'hypothèse selon laquelle les offres dans le domaine des compétences de base utilisent plus souvent qu'auparavant des éléments numériques du fait de la pandémie semble toutefois se confirmer.

Besoin de développement

Dans les années à venir, la tendance consistant à adapter le développement des offres et des compétences aux situations de vie et aux besoins et désirs d'apprentissage des participant-es se renforcera. En raison de cette tendance, l'apprentissage ciblé sur les participant-es, pluridisciplinaire/basé sur des scénarios et personnalisé revêtira une importance encore plus grande. La gestion de l'hétérogénéité des groupes de participant-es est l'une des principales problématiques dans la conception et la réalisation des cours.

Les données sur les cours enrichis par des technologies numériques montrent une tendance importante dans le secteur des compétences de base. Les offres dans ce domaine sont essentielles pour permettre aux participant-es d'acquérir des aptitudes de base dans l'utilisation des technologies numériques qui sont nécessaires au quotidien et dans leur vie professionnelle. Les risques d'exclusion numérique sont réels (services bancaires, candidatures, mobilité, information et participation, etc.). Les offres dans le domaine des compétences de base sont idéales pour contribuer à réduire ces risques. Les formats de cours qui développent chez les participant-es des compétences orientées sur le quotidien et la pratique et qui seront nécessaires dans l'univers numérique sont donc indispensables dans ce secteur.

Le pourcentage de prestataires qui combinent des phases d'enseignement en présentiel et en ligne est faible. Les prestataires prévoient toutefois une hausse de la demande pour les formats numériques. La gestion de la « barrière de l'infrastructure numérique » chez les

participant-es reste donc un thème important, tout comme l'utilisation de terminaux mobiles dans le processus d'apprentissage.

Conditions cadres structurelles de la promotion des compétences de base

Outre le fait d'atteindre les groupes cibles, les prestataires citent le financement comme deuxième défi le plus important. Ces deux thèmes sont étroitement liés et montrent à quel point les conditions cadres structurelles influencent les priorités et les marges de manœuvre des prestataires. Ce constat se reflète dans la moindre importance du développement de l'offre, de la qualification du personnel et de la transformation numérique dans les différents défis cités. La question est de savoir dans quelle mesure les ressources des prestataires influencent l'importance accordée au développement de l'offre, à la transformation numérique et à la formation de base et continue des responsables de cours, qui revêt une importance déterminante pour garantir la qualité de l'offre.

Potentiel de développement

Repenser la promotion des compétences de base en tenant compte des participant-es et de leurs besoins et désirs d'apprentissage entraînerait un changement de paradigme qui permettrait de développer des offres communes à toutes les structures de financement. Ce changement de paradigme aurait de grandes répercussions sur la capacité d'innovation des prestataires et définirait de nouvelles bases pour la demande, pour l'assurance qualité ainsi que pour la formation de base et continue des responsables de cours et leurs conditions de travail.

La manière dont la promotion des compétences de base pourrait être organisée dans différentes structures de soutien et la manière dont les lois spéciales pourraient être mises en relation entre elles sont au cœur du projet « Promotion des compétences de base – Interfaces et qualité »¹¹ mis en œuvre par la Collaboration interinstitutionnelle nationale (CII). Seront surtout pertinents les résultats du sous-projet a) qui doit élaborer des solutions montrant « comment les interfaces qui posent problème au niveau cantonal peuvent être régulées, coordonnées et pilotées de manière pertinente tout en privilégiant les besoins des participants ». Les résultats du projet sont attendus pour l'automne 2022.

¹¹www.iiz.ch/fr/thematiques/promotion-des-competences-de-base--31

5 Bibliographie

Office fédéral de la statistique (2022) : Microcensement formation de base et formation continue. En ligne : www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/formation-continue/population.html

Loi fédérale sur la formation continue (LFCo). En ligne : <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2016/132/fr>

Epiney, Astrid ; Hunziker, Evamaria (2022) : Zur Umsetzung des Weiterbildungsgesetzes – ausgewählte Fragen. Rechtsgutachten im Auftrag des Staatssekretariats für Bildung, Forschung und Innovation (SBFI).

Notter, Philipp ; Arnold, Claudia ; von Erlach, Emanuel ; Hertig, Philippe (2006) : Lire et calculer au quotidien Compétences des adultes en Suisse. Rapport national de l'enquête de l'enquête Adult Literacy & Lifeskills Survey (ALL). : Office fédéral de la statistique : Neuchâtel

Poopallapillai, Saambavi ; Gollob, Sofie ; Sgier, Irena (2021) : Observatoire de la formation continue FSEA 2021 - Évolutions actuelles sur le marché de la formation continue. Zurich, FSEA. En ligne : www.alice.ch/fr/themes/recherche/observatoire-de-la-fc

Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (2020) : Document de référence 2021-2024 Encouragement de l'acquisition et du maintien des compétences de base chez les adultes (art. 16 LFCo)

Secrétariat d'État aux migrations SEM (2020) : L'encouragement spécifique de l'intégration comme tâche de la Confédération et des cantons – Années 2022 et 2023 Document-cadre du 30 octobre 2020 en vue de la conclusion de conventions de programmes selon l'art. 20a LSu.

6 Liste des figures

Figure 1 : groupes cibles dans le domaine des compétences de base (N=46–54)	6
Figure 2 : accès aux groupes cibles (plusieurs réponses possibles, N=61)	7
Figure 3 : évolution de la collaboration (N=49)	8
Figure 4 : domaines de compétences (plusieurs réponses possibles, N=61)	9
Figure 5 : formats d'enseignement (présentiel, en ligne ou formes mixtes) pour les cours dans le domaine des compétences de base (N=53–56)	10
Figure 6 : formats alternatifs dans l'enseignement des compétences de base (N=50–53)	10
Figure 7 : l'apprentissage sur le lieu de travail pour enseigner les compétences de base (N=52)	11
Figure 8 : cours dans le cadre du programme de promotion (N=61)	11
Figure 9 : demande en 2020 (N=54)	13
Figure 10 : prévisions concernant l'évolution de la demande en 2021 (N=55)	13
Figure 11 : demande pour des cours de langues, niveau « compétences de base », qui recouvrent toutes les compétences de base (N=51)	14
Figure 12 : demande pour différents formats de cours (N=50)	15
Figure 13 : demande pour des formats d'apprentissage numériques (N=51)	15
Figure 14 : langue (N=61)	16
Figure 15 : cours dans le domaine des compétences de base (N=60)	17
Figure 16 : type de certification (plusieurs réponses possibles, N=61)	17
Figure 17 : outils utilisés pour l'assurance qualité (N=52–55)	18
Figure 18 : défis des organisations (N=45–50)	19
Figure 19 : groupes cibles (N=46–54)	25
Figure 20 : outils utilisés pour l'assurance qualité (N=51–55)	26
Figure 21 : formes d'offre (N=45–50)	27

7 Annexe

7.1 ANNEXE 1

À quelle fréquence votre institution a-t-elle proposé, au cours des 3 dernières années, des événements pour les groupes cibles suivants ?

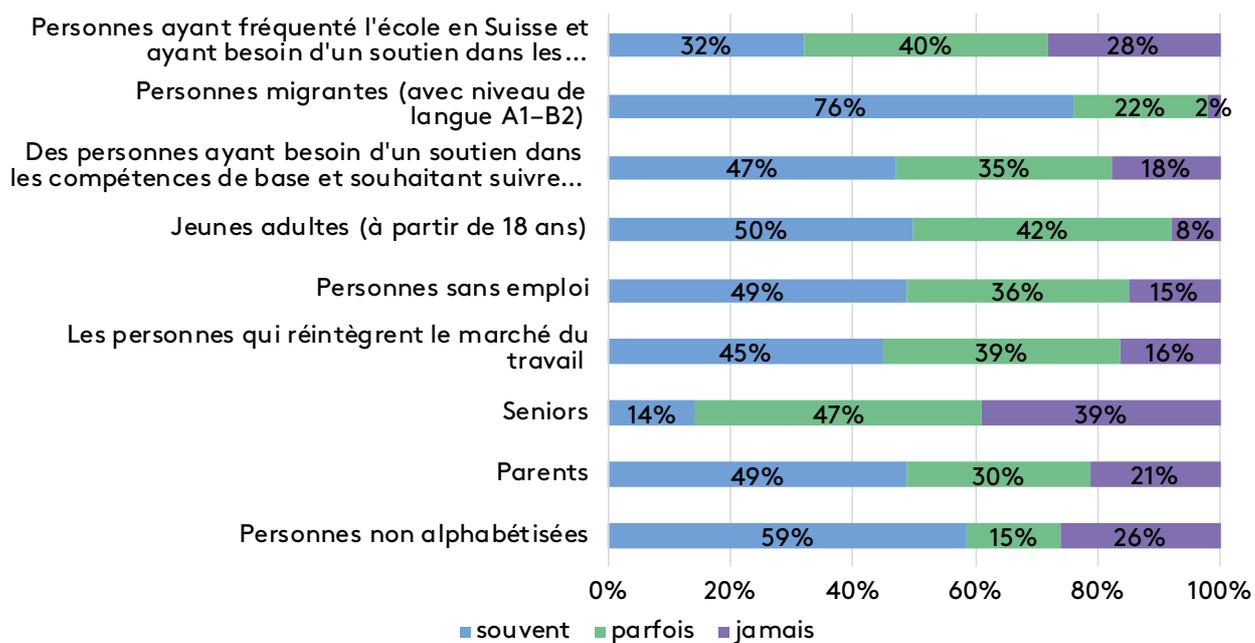


Figure 19 : groupes cibles (N=46-54)

7.2 ANNEXE 2

Quels outils d'assurance qualité utilisez-vous dans votre institution ?

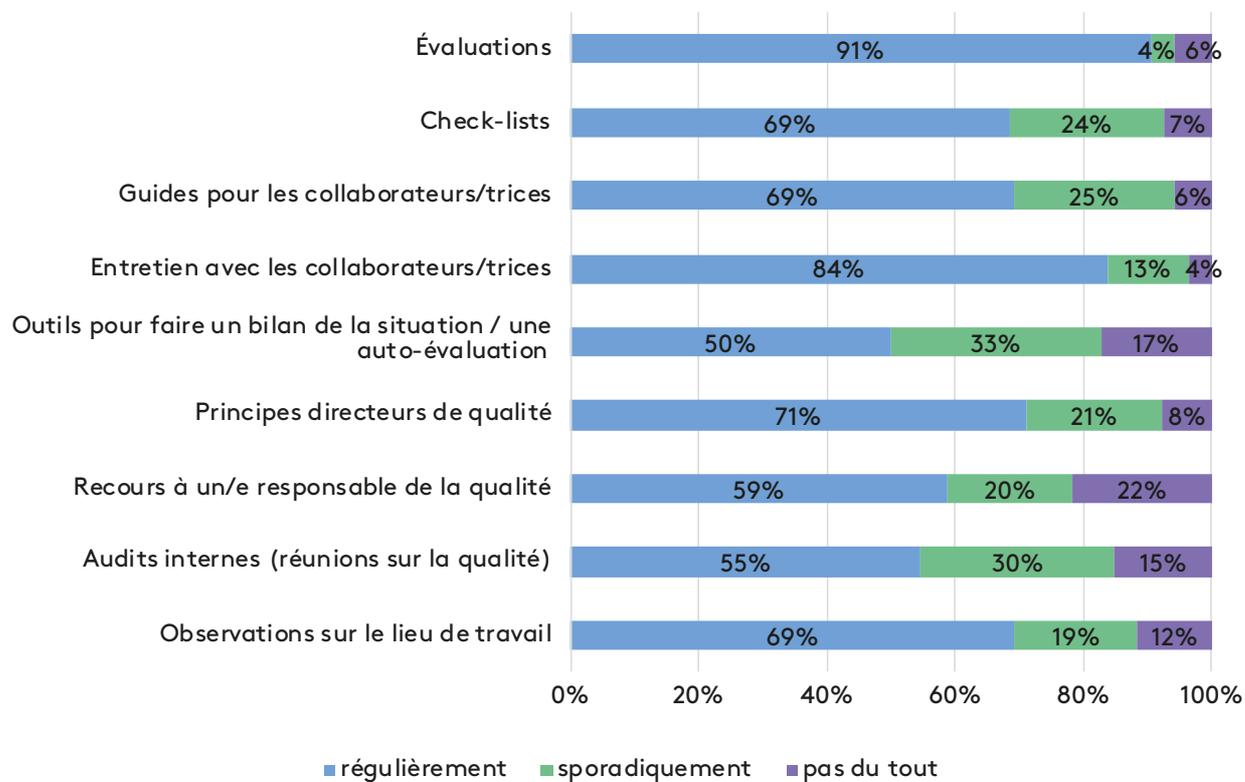


Figure 20 : outils utilisés pour l'assurance qualité (N=51-55)

7.3 ANNEXE 3

À quelle fréquence votre organisation utilise-t-elle actuellement les formes d'offre suivantes pour l'enseignement de compétences de base ?

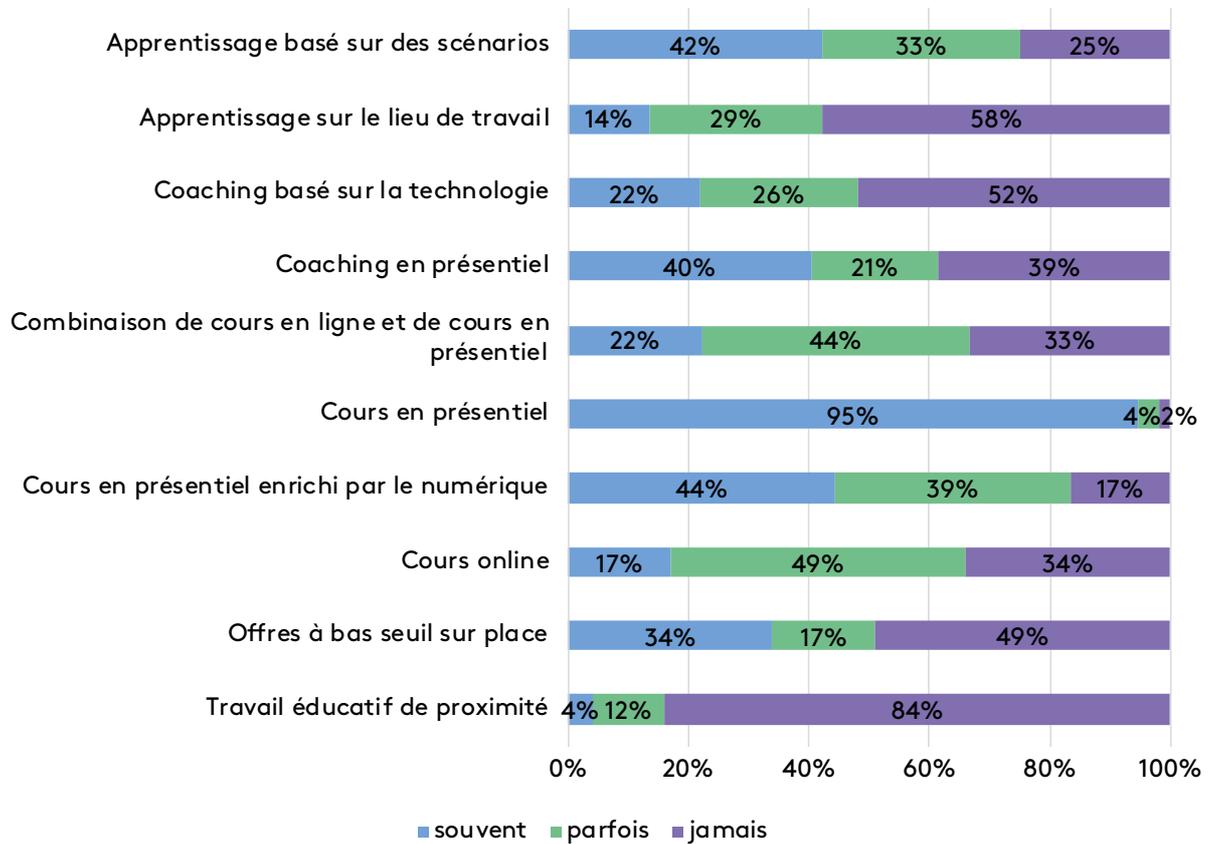


Figure 21 : formes d'offre (N=45-50)

Mentions légales

Autrices

Cäcilia Märki, responsable du domaine des compétences de base, FSEA

Saambavi Poopalapillai, collaboratrice scientifique, FSEA

Correction

Karina Büchler

Mise en page (page de titre)

Völlm + Walthert, Zurich

Droit d'utilisation

L'observatoire de la formation continue 2021 : le rapport sur les compétences de base est licencié sous CC BYSA 4.0 (<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/deed.de>)

Accès

<https://alice.ch/fr/rester-informe/les-publications/>

Autres informations

Le rapport sur les compétences de base repose sur une enquête supplémentaire effectuée dans le cadre de l'observatoire de la formation continue FSEA publié chaque année. Les prestataires de formation continue proposant des offres en compétences de base ont été interrogés.

Indications bibliographiques

Märki, Cäcilia et Poopalapillai, Saambavi (2022) : Observatoire de la formation continue 2021– Rapport sur les compétences de base : évolution des offres en compétences de base.

Zurich : FSEA

Zurich, mai 2022